

Les Partenaires dans le Sud-Caucase

L'OTAN approfondit sa coopération avec les pays partenaires dans le Sud-Caucase – l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Cette coopération s'inscrit dans le droit fil de la décision prise par les dirigeants des pays de l'OTAN au Sommet d'Istanbul en juin 2004, qui visait à faire du partenariat avec la région du Caucase et l'Asie centrale une priorité de l'Alliance. La politique de l'OTAN consiste notamment à resserrer les liens avec les régions stratégiquement importantes, où la sécurité et la stabilité sont étroitement liées à la sécurité euro-atlantique en général.

Pour les pays du Sud-Caucase, les structures de partenariat de l'OTAN offrent un cadre multilatéral grâce auquel ils pourront répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité. Le partenariat permet aussi à ces pays de tirer parti des compétences des Alliés pour adapter leurs capacités et leurs institutions de défense afin de faire face à ces menaces et de bénéficier du soutien de l'Alliance pour mener à bien d'autres réformes.

Ces dernières années, chacun des trois pays a établi avec l'OTAN un plan d'action individuel pour le Partenariat, qui lui a permis d'accroître le niveau de coopération et de mieux cibler ses priorités en matière de réforme (voir encadré p. 2). En septembre 2006, l'OTAN a entamé avec la Géorgie un Dialogue intensifié, qui porte sur l'ensemble des questions politiques, militaires, financières et de sécurité en rapport avec les aspirations de ce pays à l'adhésion (voir encadré p. 3). Ce dialogue ne garantit pas que le pays sera invité à adhérer à l'Alliance, mais il témoigne de l'étendue et du dynamisme des relations entre la Géorgie et l'OTAN.

À l'origine de ce processus il y a l'approfondissement progressif de la coopération entre l'OTAN et les trois pays du Sud-Caucase depuis le début des années 1990. L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont en effet été parmi les premiers participants du Conseil de coopération nord-atlantique. Le CCNA, créé en décembre 1991, a été la première étape d'un processus qui visait à créer des liens avec les anciens membres du Pacte de Varsovie et à combler le fossé est-ouest ; le CCNA a ensuite été remplacé en 1997 par le Conseil de partenariat euro-atlantique. Les trois pays ont aussi rapidement tiré parti des possibilités qu'offrait l'adhésion au Partenariat pour la paix — grand programme de coopération bilatérale pratique lancé en 1994.

Sommaire

- Il importe de promouvoir la sécurité dans la région..... 2
- Le cadre de la coopération..... 3
- Principaux domaines de coopération..... 4
- Étapes 8

LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'OTAN POUR LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE

Àu Sommet d'Istanbul en juin 2004, les Alliés ont décidé de nommer un représentant spécial pour le Caucase et l'Asie centrale. C'est à M. Robert Simmons qu'est revenue cette responsabilité. Son rôle consiste à entretenir des relations de travail à un niveau élevé avec les dirigeants de la région afin de promouvoir la sécurité régionale et d'aider les Partenaires à utiliser au mieux les outils du Partenariat.

M. Simmons travaille en étroite coopération avec les responsables régionaux et avec des collègues d'autres organisations internationales comme l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Cela contribue à assurer le suivi de la communication pour que le travail s'effectue en complémentarité.

Il est secondé dans le Caucase et en Asie centrale par deux agents de liaison en poste dans chaque région. Chaque agent de liaison joue un rôle consultatif direct auprès des autorités gouvernementales appropriées pour la réalisation des objectifs de réforme définis dans les programmes de partenariat avec l'OTAN.

en Géorgie continuent de créer des tensions dans le pays. L'OTAN ne cherche pas à jouer un rôle direct dans le règlement de ces conflits, mais elle soutient les efforts d'autres organisations internationales comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les Nations Unies, qui sont mandatées pour assurer la médiation. Le règlement pacifique des conflits est une valeur essentielle de l'OTAN et l'Alliance apporte une aide aux pays sous réserve qu'ils continuent de chercher un règlement pacifique aux conflits. Cela est en fait au cœur des engagements qu'ont pris les Partenaires de l'OTAN dans le Sud-Caucase lorsqu'ils ont adhéré au Partenariat pour la paix.

Le cadre de la coopération

Plus encore qu'une question de coopération pratique, le partenariat est une question de valeurs. Quand les pays partenaires adhèrent au Partenariat pour la paix (PPP), ils signent le document cadre du PPP. Ils s'engagent ainsi à respecter le droit international, la Charte de l'ONU, la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Acte final d'Helsinki et les accords internationaux de désarmement et de maîtrise des armements ; ils s'engagent aussi à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre d'autres États, à respecter les frontières existantes et à régler pacifiquement les différends. Le document cadre prévoit également que les pays membres de l'Alliance s'engagent à consulter tout pays partenaire qui constaterait l'existence d'une menace directe pour son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. Ces engagements et l'ensemble du programme du PPP ont pour but de susciter la confiance et de favoriser la transparence, de réduire les menaces qui pèsent sur la paix et de nouer des liens de sécurité plus solides avec les Alliés et les autres pays partenaires.

Le programme du PPP se fonde sur le principe d'un partenariat qui s'établit entre chaque pays partenaire et l'OTAN. La coopération est adaptée aux besoins de chaque pays, à ses aptitudes et à ses ambitions, et elle est mise en œuvre conjointement avec le gouvernement du pays participant. Pour établir un programme de coopération de deux ans – le programme de partenariat individuel – les Partenaires choisissent des activités dans la longue liste qui leur est proposée. Les activités en question concernent pratiquement tous les domaines d'activité de l'OTAN, qu'il s'agisse des travaux relatifs à la défense, de la réforme de la défense, de la politique et des plans de défense, des relations civilo-militaires, de la formation et de l'entraînement, de la coopération entre militaires et des exercices, des plans civils d'urgence et des réactions aux catastrophes, et de la coopération sur les questions relatives aux sciences et à l'environnement.

Au fil des années, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se sont employés à accomplir l'ensemble des activités prévues au programme du PPP. Ils ont été parmi les premiers pays partenaires à s'intéresser au plan d'action individuel pour le Partenariat quand il a été lancé en 2002 (*voir encadré p. 2*).

Le Partenariat n'offre pas seulement un cadre pour la coopération bilatérale, mais aussi et surtout pour la coopération multilatérale. Cette dimension multilatérale trouve son expression dans le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui réunit les 26 pays membres de l'Alliance et 23 pays partenaires dans une enceinte vouée au dialogue

DIALOGUE INTENSIFIÉ ENTRE LA GÉORGIE ET L'OTAN

En septembre 2006, l'OTAN a entamé un Dialogue intensifié avec la Géorgie, qui porte sur l'ensemble des questions politiques, militaires, financières et de sécurité concernant les aspirations de ce pays à l'adhésion.

Ce dialogue ne garantit pas que la Géorgie sera invitée à adhérer à l'OTAN. Pour être invité, le pays doit faire ses preuves, il doit mettre en œuvre les réformes essentielles et satisfaire à un certain nombre de critères. Ces critères sont les suivants : le système politique doit être une démocratie véritable reposant sur une économie de marché, un traitement équitable des minorités, un engagement en faveur du règlement pacifique des différends, la capacité et la volonté d'apporter une contribution militaire à l'Alliance et de parvenir à l'interopérabilité avec les forces des autres pays membres et un attachement aux relations démocratiques entre civils et militaires et aux structures institutionnelles.

Grâce à des discussions structurées d'experts, le Dialogue intensifié donne à la Géorgie des informations concrètes sur les droits et les obligations liés au statut de membre. Il permet également aux responsables de l'OTAN d'examiner plus en détail la politique et les capacités de réforme de la Géorgie. On peut ainsi déterminer les domaines que la Géorgie doit privilégier en matière de réformes et les secteurs sur lesquels l'OTAN et la Géorgie peuvent davantage cibler leur coopération pour faire avancer les réformes. Le Dialogue intensifié complète le travail accompli dans le cadre du plan d'action individuel pour le Partenariat, qui demeure le programme essentiel de la coopération sur les réformes.



Le contrôle des véhicules est l'une des tâches confiées au contingent arménien de la KFOR.



Un soldat azerbaïdjanais de la FIAS avec des enfants afghans près d'un poste de contrôle à Kaboul.



Un soldat géorgien de la FIAS en mission de surveillance.

et à la consultation. Le CPEA se réunit chaque mois au niveau des ambassadeurs et chaque année au niveau des ministres des affaires étrangères, des ministres de la défense et des chefs d'état-major de la défense ; il tient aussi parfois des réunions au sommet.

Les membres du CPEA procèdent régulièrement à des échanges de vues sur un grand nombre de questions de sécurité, notamment l'évolution de la situation de sécurité au Kosovo et en Afghanistan où des soldats de la paix originaires des pays de l'Alliance et des pays partenaires sont déployés ensemble. Le CPEA a aussi lancé des initiatives visant à favoriser et à coordonner la coopération pratique et les échanges de compétences dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la sécurité des frontières et d'autres questions ayant trait à la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre. Depuis sa création, le CPEA organise également différents séminaires et ateliers ayant pour thèmes les moyens pratiques qui permettent de favoriser la coopération régionale dans le Sud-Caucase.

Pour faciliter les consultations et la coopération, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont établi des missions diplomatiques permanentes au siège de l'OTAN à Bruxelles. Ils sont également représentés dans la Cellule de coordination du Partenariat implantée au commandement opérationnel de l'OTAN – le Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons (Belgique) – qui facilite leur participation aux formations et aux exercices. En tant que fournisseurs de troupes aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN, ils peuvent aussi utiliser les installations nécessaires pour les exposés et la planification qu'offre le Centre de coordination internationale au SHAPE.

Principaux domaines de coopération

À l'origine, le partenariat et la coopération entre l'OTAN et ses Partenaires dans le Sud-Caucase étaient axés sur des mesures destinées à encourager la transparence et à instaurer la confiance. Au fil des années, la coopération s'est élargie et approfondie. Les grandes priorités ont évolué et aujourd'hui on cherche à améliorer l'aptitude des forces de ces pays à travailler avec celles des Alliés et des autres pays partenaires dans les opérations de maintien de la paix, on donne des conseils adaptés et on apporte un soutien à la réalisation de réformes dans les domaines de la défense et de la sécurité, et on coopère sur le plan pratique pour répondre à des défis de sécurité communs. La préparation aux catastrophes, la science et l'environnement, et l'information du public comptent parmi les autres grands domaines de coopération.

Coopération dans le domaine de la sécurité

En coopérant avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, l'Alliance cherche surtout à améliorer leur aptitude à soutenir les opérations de gestion des crises et de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. Grâce aux programmes bilatéraux et aux exercices multinationaux, leurs forces apprennent à évoluer aux côtés des forces de l'OTAN. Il est par ailleurs indispensable qu'ils apprennent à parler une langue commune et qu'ils développent l'interopérabilité en appliquant des procédures normalisées.

S'étant ainsi préparés dans le cadre du PPP, ces trois pays partenaires ont déployé des forces à l'appui d'opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. L'Arménie contribue depuis 2004, dans le peloton grec, à la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) et elle envisage de fournir un contingent à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. Des unités azerbaïdjanaises de la taille d'un peloton servent dans les contingents turcs de la KFOR (depuis 1999) et de la FIAS (depuis 2002). Le contingent de l'Azerbaïdjan en Afghanistan a doublé en 2007. La Géorgie soutient la KFOR depuis 1999 et une unité de la taille d'une compagnie continue de servir dans la brigade allemande au Kosovo, alors qu'une unité de la taille d'un peloton est intégrée au contingent turc. Elle a aussi apporté un soutien important à la FIAS, puisqu'elle a autorisé le transit des approvisionnements par son territoire, aux termes d'un accord signé avec l'OTAN en 2005. Elle a aussi fourni à la FIAS en 2004 une unité de la taille d'un peloton, qui a aidé à sécuriser les élections présidentielles afghanes aux côtés d'un bataillon britannique. La Géorgie est sur le point de fournir à la FIAS d'autres contributions, notamment des forces médicales et spéciales.

Les Partenaires du Sud-Caucase contribuent aussi à la lutte contre le terrorisme en participant au plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, qui a été lancé à la suite des attentats terroristes perpétrés en septembre 2001 contre les États-Unis. On peut citer parmi les domaines de coopération : le partage des données du renseignement, la formation et les exercices en vue d'améliorer la lutte contre le terrorisme et la sécurité des frontières, ainsi que l'amélioration de la préparation pour la gestion des conséquences d'une éventuelle attaque terroriste.

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est un domaine de coopération de plus en plus important avec les pays du Sud-Caucase et elle occupe une place de choix dans les IPAP conclus avec l'OTAN. C'est un domaine dans lequel les Partenaires peuvent faire appel aux compétences considérables de l'OTAN et des différents pays membres. Les principales priorités consistent à développer leurs capacités pour qu'ils puissent contribuer aux opérations de gestion des crises et aux opérations de maintien de la paix dans la région euro-atlantique, aider à gérer efficacement les institutions nationales de défense et encourager le contrôle civil et démocratique des forces armées.

Les IPAP renforcent le dialogue politique et ciblent précisément la coopération avec l'OTAN sur les réformes démocratiques, institutionnelles et de la défense. L'application des réformes institutionnelles en particulier contribue à étayer les réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité et à soutenir le processus de démocratisation.

Parallèlement, des réformes plus spécifiques et plus techniques dans le domaine de la défense sont examinées dans le cadre du processus de planification et d'examen (PARP) du PPP. Ce processus contribue à définir, à développer et à évaluer les forces et les moyens susceptibles d'être mis à disposition en vue d'activités de formation, d'exercices ou d'opérations à caractère multinational menées avec les forces de l'OTAN. Le PARP constitue aussi pour les Partenaires un cadre qui leur permet de mettre en place des forces armées efficaces, abordables et viables et de promouvoir

SOUTIEN DES PROJETS DE DÉMILITARISATION

Les projets faisant appel à un fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP aident les pays partenaires à détruire en toute sécurité les stocks de mines terrestres, de munitions et d'armes légères et de petit calibre excédentaires ou obsolètes. Ces projets, qui sont financés par des contributions volontaires de différents pays alliés et partenaires, sont généralement menés en coopération étroite avec d'autres organisations compétentes.



En Azerbaïdjan, 1,6 million d'euros ont été investis dans un projet – toujours en cours – d'enlèvement de munitions non explosées stockées dans l'ancienne base militaire de Saloglu et dans les villes avoisinantes d'Agstafa et de Poylu. Ces munitions ont provoqué des accidents mortels et fait des blessés dans la population locale.

En Géorgie, 1,1 million d'euros ont été consacrés à un projet de destruction de quelque 500 missiles sol-air et autres types de missiles stockés dans les bases de Ponichala et de Chaladid. Ce projet, qui a pris fin en février 2006, a permis non seulement d'éliminer un risque pour la sécurité, mais aussi d'éviter une contamination éventuelle de l'environnement. Un deuxième projet a été lancé en Géorgie en octobre 2007. Doté d'un budget de 478 000 euros, ce projet prévoit la destruction de stocks de près de 9000 missiles.



Des sauveteurs géorgiens apportent du matériel pour la recherche de « victimes » lors d'un exercice de réaction en cas de catastrophe organisé en Croatie en mai 2007.

USINE DE TRAITEMENT DU « MELANJ »

Comburant de propegol extrêmement toxique et corrosif, utilisé autrefois par les pays du Pacte de Varsovie, le « melanj » constitue une grave menace pour la santé et l'environnement en Azerbaïdjan. À la demande du gouvernement de l'Azerbaïdjan, et en coopération avec l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA), qui joue le rôle d'agent exécutif, le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité a mis au point une usine de conversion mobile, qui transforme le « melanj » en substance inoffensive. 1200 tonnes de « melanj » auront été transformées à la fin de 2007.



En Azerbaïdjan, les cuves corrodées contenant du « melanj » constituent une menace pour l'environnement.

des initiatives de réforme de la défense plus ambitieuses. Les trois pays du Sud-Caucase ont choisi de participer au PARP, qui est proposé aux pays partenaires à titre facultatif. Dans le cadre du PARP, les objectifs de planification sont négociés avec chaque pays et de grands bilans annuels mesurent l'état d'avancement des travaux.

Le plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (PAP-DIB) est un autre mécanisme important pour les pays du Sud-Caucase. Lancé en 2004, le PAP-DIB encourage et aide les Partenaires à mettre en place des institutions de défense efficaces et démocratiquement responsables. Il a pour principaux objectifs de soumettre les forces armées et les institutions des secteurs de la sécurité et de la défense à un contrôle démocratique et civil efficace, de les rendre plus responsables et plus transparentes, et de veiller à ce qu'elles aient la taille, la structure et les fonds appropriés pour répondre aux impératifs du nouvel environnement de sécurité.

L'Alliance a aussi pour priorité de soutenir les projets de démilitarisation des pays partenaires par le biais des fonds d'affectation spéciale du PPP ; ces fonds ont pour objet de régler les problèmes que posent les stocks d'armes et de munitions excédentaires et obsolètes. Deux projets de ce type ont été lancés en Azerbaïdjan et en Géorgie (*voir encadré p. 5*).

Préparation aux catastrophes et interventions

Les pays les mieux préparés peuvent se retrouver désemparés face à des catastrophes naturelles ou anthropiques. Les répercussions de ces catastrophes franchissent souvent les frontières et peuvent ainsi menacer la sécurité et la stabilité de régions entières. C'est pourquoi il est essentiel de coopérer pour se préparer correctement aux catastrophes et intervenir efficacement (ce qu'on appelle à l'OTAN les « plans civils d'urgence »), cette coopération fait donc partie intégrante des activités de partenariat.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie s'emploient à améliorer leurs moyens nationaux de préparation et d'intervention en cas de catastrophe en coopération avec l'OTAN. De nombreuses activités dans ce domaine sont entreprises dans le cadre du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC).

L'EADRCC a été créé en 1998 pour assurer la coordination des secours entre les pays du CPEA en cas de catastrophe. Il a par exemple contribué à coordonner l'aide organisée après les graves inondations qui se sont produites en Azerbaïdjan (2003) et en Géorgie (2005) et après les incendies de forêt qui ont ravagé la Géorgie en 2006.

Les exercices permettent d'évaluer les moyens à l'œuvre et de déterminer les domaines dans lesquels il faudra coopérer davantage à l'avenir. Les Partenaires du Sud-Caucase participent à ce type d'exercice depuis 2000. Ces dernières années, la plupart des activités de l'EADRCC, y compris un certain nombre d'exercices, ont été entrepris, organisés et menés dans les pays partenaires. Cela témoigne de l'intérêt que portent les Partenaires à la coopération dans le domaine des plans civils d'urgence, qui représente la principale composante non militaire des activités du PPP.

Science et environnement

Les scientifiques et les chercheurs des pays du Sud-Caucase bénéficient de possibilités qui leur sont offertes dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), qui encourage la collaboration, la constitution de réseaux et la mise en place de capacités entre les scientifiques des pays de l'OTAN et des pays partenaires. La recherche, les séminaires, les ateliers et les études conjointes sur les questions scientifiques liées à la sécurité et sur les problèmes écologiques comptent parmi les activités qui bénéficient d'un soutien.

La collaboration est une tradition chez les scientifiques mais aussi une obligation pour les progrès de la science. Les réseaux créés répondent aussi à un objectif politique qui cherche à instaurer l'entente et la confiance entre les communautés issues de cultures et de traditions différentes. Enfin, la mise en commun et le transfert de technologies permettent d'aider les Partenaires à répondre à leurs priorités particulières.

En dehors des projets axés sur la recherche dans des domaines spécifiques, le programme SPS cherche aussi à renforcer les communautés scientifiques et universitaires dans les pays du Sud-Caucase. Le projet « Route de la soie virtuelle » vise à améliorer l'accès à l'Internet des établissements de recherche dans le Caucase et en Asie centrale, via un réseau de liaisons par satellite. Les subventions à la constitution d'une infrastructure de réseaux aident les établissements de recherche des pays partenaires en leur fournissant des matériels qui amélioreront le niveau de sécurité et la qualité de leurs installations de télécommunications.

Information du public

Il est un autre grand domaine de coopération avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie : l'information du public. On cherche actuellement à établir des relations avec des universités, des organisations non gouvernementales, la presse et les médias pour mieux sensibiliser le public à l'Alliance et aux avantages d'une coopération avec l'OTAN et pour engager le dialogue avec la société civile sur les grandes questions de sécurité euro-atlantique. Avec l'appui de l'OTAN et en coopération avec les autorités nationales, des organisations non gouvernementales locales organisent de nombreuses activités – séminaires, conférences, ateliers et projets de publication.

Des groupes de faiseurs d'opinion de chacun des trois pays sont régulièrement invités au siège de l'OTAN et au SHAPE, où ils entendent des exposés sur l'Alliance. Des responsables de l'OTAN se rendent souvent dans la région pour prendre la parole lors d'événements importants. La Division Diplomatie publique de l'OTAN a aussi apporté son soutien à la création, dans chacun des pays, de centres d'information sur l'OTAN, qui jouent un rôle capital dans la diffusion des publications et de la documentation.

SURVEILLANCE DES COURS D'EAU DANS LE SUD-CAUCASE

L'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se sont associées dans le Sud-Caucase pour soutenir un projet de surveillance des cours d'eau, financé au titre du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité. Cette initiative, qui a été lancée en 2004 et qui doit durer jusqu'à la fin de 2008, cherche à limiter les risques de différends liés aux ressources communes en eau.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie utilisent tous les trois la Koura et l'Araks et leur bassin et, comme souvent lorsque des cours d'eau irriguent plusieurs pays, ceux-ci connaissent les mêmes problèmes d'approvisionnement en eau et de pollution liés aux activités agricoles et industrielles. Ce projet vise à créer dans chacun des trois pays un laboratoire de surveillance de la qualité de l'eau, qui dispose d'équipements modernes et de personnel hautement qualifié et applique des procédures de fonctionnement normalisées.

Ce projet prévoit aussi la surveillance de la radioactivité de l'eau afin de détecter des isotopes radioactifs qui se retrouveraient dans l'eau par accident ou du fait d'un attentat terroriste.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les différentes pages web sur les relations entre l'OTAN et chaque Partenaire :

Arménie :

www.nato.int/issues/nato-armenia

Azerbaïdjan :

www.nato.int/issues/nato-azerbaijan

Géorgie :

www.nato.int/issues/nato-georgia

On peut consulter les publications de l'OTAN sur l'« E-Bookshop » à l'adresse suivante :

www.nato.int/ebookshop

Étapes

- 1991** La Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan déclarent leur indépendance de l'Union soviétique.
- 1992** L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie adhèrent au Conseil de coopération nord-atlantique.
- 1994** L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie signent le document cadre du Partenariat pour la paix (PPP).
- 1996** La Géorgie commence à participer au processus de planification et d'examen du PPP.
- 1997** L'Azerbaïdjan commence à participer au processus de planification et d'examen du PPP.
- 1999** L'Azerbaïdjan et la Géorgie fournissent un contingent à la Force pour le Kosovo (KFOR).
- 2001** La Géorgie organise son premier exercice OTAN/PPP, « *Cooperative Partner 2001* ».
- 2002** La Géorgie organise l'exercice OTAN/PPP, « *Cooperative Best Effort 2002* ».
- L'Arménie et la Géorgie sont raccordées à la « Route de la soie virtuelle ».
- L'Arménie commence à participer au processus de planification et d'examen du PPP.
- L'Azerbaïdjan fournit un contingent à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.
- 2003** L'Arménie organise son premier exercice OTAN/PPP, « *Cooperative Best Effort 2003* ».
- L'Azerbaïdjan est raccordé à la « Route de la soie virtuelle ».
- 2004** Le Sommet d'Istanbul accord une attention particulière au Caucase et à l'Asie centrale.
- La Géorgie achève son premier plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP).
- L'Arménie fournit un contingent à la KFOR.
- La Géorgie fournit un contingent à la FIAS pour aider à sécuriser les élections présidentielles.
- 2005** La Géorgie et l'OTAN signent un accord autorisant les approvisionnements et le personnel de la FIAS à transiter par la Géorgie.
- La Géorgie ouvre un centre d'information sur l'OTAN avec le soutien de la Division Diplomatie publique de l'OTAN.
- L'Arménie et l'Azerbaïdjan achèvent leur premier IPAP.
- 2006** L'Arménie et l'Azerbaïdjan ouvrent des centres d'information avec le soutien de la Division Diplomatie publique de l'OTAN.
- L'OTAN propose un Dialogue intensifié à la Géorgie.
- 2007** La Géorgie organise un exercice aérien OTAN/PPP, « *Cooperative Archer 2007* ».